MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

LE PASS SPORT C'EST QUOI ?

Le pass Sport est une aide financière de 50€ pour s'inscrire dans un club *(ou une salle de sport)* et pour encourager à la pratique sportive.
Le dispositif commence du 1er Juin 2024 et se termine au 31 décembre 2024.

QUI EST CONCERNÉ ?

Cette aide est destinée aux bénéficiaires suivants :

- Les jeunes de **6 à 17 ans révolus** bénéficiant de **l'allocation de rentrée scolaire (ARS)** ;
- Les jeunes de **6 à 19 ans révolus** bénéficiant de **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** ;
- Les jeunes de **16 à 30 ans** bénéficiant de **l'allocation aux adultes handicapés (AAH).**
- Les étudiants âgés **au plus de 28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une **bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur** pour **l'année universitaire 2024-2025.**

PROFITE DU PASS SPORT POUR T'INSCRIRE DANS LE CLUB DE TON CHOIX ET RENDEZ-VOUS SUR PASS.SPORTS.GOUV.FR

OÙ L'UTILISER ?

Le **pass Sport** peut être utilisé dans un des **84 000 clubs et salles de sport partenaires.** Rendez-vous sur **pass.sports.gouv.fr** dans la rubrique *«trouver un club partenaire»* pour avoir accès à la carte des clubs !

COMMENT T'INSCRIRE ?

Si tu es **bénéficiaire du pass Sport,** tu as reçu un email ou un sms contenant un code individuel à usage unique. **Ce code est à présenter au moment de ton inscription dans le club de ton choix.** Si tu n'as pas reçu le code, fais en la demande sur **pass.sports.gouv.fr** !